



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête sur les Transformations de l'Offre de Formation – ETOF

**Service producteur** : Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (Dares)

**Opportunité** : avis favorable émis le 09 novembre 2021 par la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

**Conformité** : Réunion du Comité du label du 22 juin 2022 (commission « Entreprises »)

Commission	Entreprises
Type d'avis	Conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	OUI
Caractère obligatoire	OUI
Période de validité	2022
Publication JO	OUI
Périodicité	Ponctuelle

#### Descriptif de l'opération

Cette enquête ponctuelle du Céreq et de la Dares mesurera les différents effets sur les organismes de formation :

- des dernières réformes ;
- des plans nationaux de soutien à la formation des personnes en recherche d'emploi notamment le plan d'investissement dans les compétences (PIC) ;
- de la crise sanitaire

Les organismes de formation actifs ayant un chiffre d'affaires non nul dans les bilans pédagogiques et financiers (BPF) 2020 ou enregistrés en 2020 et 2021 sont concernés.

L'objectif de cette enquête est de documenter les différents effets sur les organismes de formation (OF) des dernières réformes et de la crise sanitaire. Les bilans pédagogiques et financiers, sur lesquels reposent les publications les plus récentes sur les organismes de formation, ne suffisent pas à documenter les évolutions possibles induites par ces changements. L'exploitation de ces derniers par la Dares a par exemple mis en évidence des évolutions du recours à la sous-traitance que cette nouvelle enquête pourra mieux documenter. Il en est de même pour les premiers résultats d'une enquête qualitative conduite par le Céreq auprès des organismes de formation formant des demandeurs d'emploi qui suggèrent un mouvement de fond vers une rationalisation du marché de l'offre de formation.

Le questionnaire s'articulera autour de trois grandes thématiques :

Evolution de l'offre de prestations : modalités, contenu, impact des politiques publiques sur ces éventuelles évolutions, de la crise du Covid, des innovations techniques. En particulier, comment se sont-elles adaptées pour répondre aux attendus de la réforme de 2018 en termes de modularisation des formations et d'individualisation des cursus ?

Organisation de l'organisme de formation : en termes de ressources humaines, relation avec les autres organismes de formation, modalités de recrutement des stagiaires, modalités pratiques d'organisation des formations et organisation des examens, relations avec les prescripteurs et financeurs de formation, modalités de production des modules de formation dispensés par l'OF.

Démarches qualité et certification : en particulier, expérience des démarches Datadock et Qualiopi.

Cette enquête complétera les informations administratives issues des déclarations d'activité que font les organismes de formation. Elle apportera des informations sur le fonctionnement des organismes de formation qui font aujourd'hui défaut.

L'échantillon sera issu d'un tirage stratifié dans les bilans pédagogiques et financiers 2020 des organismes de formation et le fichier des déclarations des organismes de formation créés en 2020 et 2021. La stratification reposera sur : le chiffre d'affaires de l'organisme de formation, son statut, et les caractéristiques des personnes formées. Une strate à part regroupera les organismes nouvellement créés.

La collecte sera multimode. Une première phase aura pour objectif d'inciter les organismes de formation à répondre par internet suite à l'envoi d'une lettre avis ainsi qu'un mail. Puis la deuxième phase consistera à relancer par téléphone les entreprises non-répondantes à la première phase par internet, il leur sera laissé alors le choix de répondre par internet ou par téléphone. La durée prévue pour compléter le questionnaire est estimée à une vingtaine de minutes.

En 2021 et 2022, le Comité de pilotage (Céreq, Dares, Insee, DGEFP et France Compétences) permettra d'échanger et de consulter l'ensemble des partenaires institutionnels sur le protocole d'enquête ainsi que de valider le questionnaire après concertation d'interlocuteurs « techniciens de la formation professionnelle continue » réunis au sein d'un comité de concertation et d'échanges avec les partenaires sociaux. Le comité de suivi de l'enquête réunit le Céreq, la Dares et France Compétences.

Un comité de pilotage sera constitué, comprenant des partenaires institutionnels en charge de la formation professionnelle continue, des représentants d'organismes de formation, des Opérateurs de compétences, des chercheurs experts du domaine. Un groupe de travail issu du comité de pilotage concentrera ses travaux sur la rédaction du questionnaire. Un comité de suivi de l'enquête comprenant des représentants de la Dares et du Céreq sera en charge du suivi opérationnel de l'enquête et se réunira a minima tous les deux mois.

~~~

### **Justification d'obligation**

La formation professionnelle a été profondément réformée par les lois du 5 mars 2014 et du 5 septembre 2018. Il s'agit d'un des principaux leviers des plans de relance mis en place suite à la crise sanitaire.

Ce secteur est très largement financé par des fonds publics et paritaires. En 2022, France compétences prévoit ainsi de financer à hauteur de 7,8 milliards d'euros l'alternance, 2,6 milliards le compte personnel de formation et 1,6 milliards la formation des demandeurs d'emploi. D'après les bilans pédagogiques et financiers remplis chaque année par les organismes de formation, environ 60 % de leurs ressources proviennent de fonds publics ou paritaires.

Mieux comprendre comment fonctionne ce secteur, comment il a été transformé par les réformes successives est essentiel. Les organismes de formation sont souvent de petites entreprises (notamment 30% d'entreprises individuelles) ou des structures associatives (15%). Or, les petites structures ont une propension à répondre aux enquêtes plus faible que les autres. L'obligation de réponse est un outil efficace pour surmonter cette difficulté et de manière plus générale limiter l'ampleur des biais de collecte. C'est également un outil qui simplifie nettement le travail des enquêteurs.

C'est pour cela que nous sollicitons l'obligation de réponse pour l'enquête ETOF.

~~~

### ***Le Comité du label de la statistique publique assortit son avis des recommandations ou observations suivantes :***

#### **Remarques générales**

- Le Comité du label demande au service, en sus des remarques spécifiques évoquées ci-dessous, de prendre également en compte celles soulevées dans le rapport de prélabel. Il

demande au service de mettre à jour la documentation des enquêtes afin de faire bénéficier les utilisateurs de tout ou d'une partie des informations échangées.

- Le Comité demande au service de décrire plus finement, à destination des différents acteurs, les formations et les organismes de formation rentrant dans le champ de l'enquête. Pour ce qui est des organismes, le Comité invite le service à qualifier la population incluse dans la base de sondages, ainsi que sa dynamique, à partir de sources administratives et de Sirene. Le Comité souhaite être destinataire du résultat de ces travaux, qui ont vocation à alimenter les métadonnées de l'enquête.
- Le Comité observe que le terme « entreprise » utilisé dans le dossier renvoie au concept d'« unité légale », alors qu'il est désormais généralement utilisé, en diffusion, au sens de la loi de modernisation de l'économie. Il préconise d'employer le terme d'« unité légale » dans la documentation méthodologique et dans les métadonnées accompagnant les résultats, même si le terme d'« entreprise » est conservé pour la collecte, dans la mesure où il est mieux compris par les enquêtés.

## **Méthodologie**

- Le Comité note que l'enquête vise à comprendre l'impact des différentes réformes et de la crise sanitaire sur les organismes de formation, quelle que soit leur taille. À ce titre, le Comité souligne que le plan de sondage ne conduit pas directement à sur-représenter les unités concentrant une part substantielle de l'activité, puisque l'objectif est d'atteindre une précision par strate donnée pour l'estimation d'une proportion de 50 %. Il en résulte que l'AFPA ou les plus grandes unités ne seront, par exemple, pas systématiquement intégrées à l'échantillon. Le Comité demande au service de reconsidérer ce choix et d'envisager la création d'une strate exhaustive. Dans tous les cas, il demande au service de nuancer les analyses qui porteraient sur l'ensemble du champ et de distinguer les situations selon un critère de taille.
- Le Comité regrette l'absence de coordination avec l'Insee pour le tirage des échantillons. Cette coordination aurait pu contribuer à une meilleure répartition de la charge de collecte alors que certains organismes se plaignent de nombreuses sollicitations. Le Comité demande, a minima, au service de transmettre à l'Insee les données relatives à l'échantillon qu'il aura sélectionné, puis les répondants, pour intégration dans Sirius.

## **Collecte**

- Le Comité demande à être destinataire d'un bilan présentant les options qui auront été prises pour la procédure dite « groupe » qui permet, lorsqu'un interlocuteur est sollicité pour plusieurs organismes de formation, de voir avec lui la meilleure stratégie pour répondre à l'enquête.
- Le Comité constate que l'envoi de courriers recommandés inclut le cas des lettres avis adressées aux unités sans interlocuteur identifié. Le Comité attire l'attention du service sur les risques d'image que cette procédure peut présenter. Il rappelle que cette procédure est généralement réservée aux mises en demeure et aux constats de non-réponse. Il demande au service de réévaluer son choix selon des critères de coûts, de qualité statistique et de gestion du contentieux tout en conservant un premier contact proportionné à la taille des unités légales.

## **Questionnaire, diffusion et lettres avis**

- Le Comité demande au service de séparer OPCO et Fonds d'Assurance Formation des chefs d'entreprises dans la question A11.
- Le Comité prend acte de la mise à disposition des données à Quetelet-Progedo et au CASD.
- Le Comité demande au service d'informer les enquêtés des termes de la circulaire du 16 octobre 2015 relative à la mise en œuvre des mesures de simplification administrative en matière d'enquêtes statistiques pour les petites entreprises.

**Le Comité du label émet un avis de conformité à l'Enquête sur les Transformations de l'Offre de Formation – ETOF et par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi de l'obligation. Cet avis est valide pour l'année 2022.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS